

## COMPTE RENDU

**Etudiantes chargées du compte rendu :** - BOUDEHEN Caroline  
-MAHJOUBI Imane

**Quatrième session - SOU 63 – Salle Béni Mellal – le 22 Novembre 2018**  
**Cinquième Session - SOU 38 - Jeudi 22 novembre 2018 – 14h30 – 17h30**

### **Quatrième session - SOU 63**

**Thème :** Comité de pilotage du LENDA

La session était présidée par Mr François Paul YATTA, qui a démarré par une brève présentation de l'évolution de la place des territoires dans le développement, de l'impact de l'économie mondialisée sur l'attractivité des territoires, notamment en Afrique, et la montée en régime du développement des Etats africains. Elle a passé en suite en revue les pré-requis et les conditions de mise en œuvre des politiques de développement économique local en s'appuyant sur des cas concrets. Elle a examiné les méthodes et outils sur lesquels les collectivités peuvent s'appuyer pour une action efficace de promotion et soutien au développement économique local. Et en fin les résolutions et recommandations pour que le développement économique local devienne une composante essentielle des politiques nationales et locales de développement dans le contexte des pays africains.

La question du développement et de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations est au cœur de l'action publique aussi bien au niveau de l'Etat central qu'au niveau des collectivités territoriales. On parle de LENDA qui est un programme de CGLU Afrique mis en place à la demande des maires africains. Il vise à contribuer au renforcement des capacités et pratiques des collectivités locales en matière de DEL.

Mr YATTA a présenté le rapport de 2018 dont lequel sont présentés les différents activités de DEL sous 7 points :

- Le renforcement des partenaires financiers, et des capacités de DEL des collectivités locales
- L'organisation d'un ensemble d'ateliers, de séminaire, et de sessions panafricaines, commençant par la région **d'Addis ababa** pour une société résiliente et durable.

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

- L'organisation d'un forum mondiale urbain en Malaisie.
- Partenariat entre les autorités gouvernementales et les collectivités locales pour mener une action de décentralisation.
- Des formations en septembre 2018 en été réalisée en faveur des étudiants de l'ENA au Maroc sur la décentralisation fiscale.
- Elaboration des indicateurs locaux de mesure de niveau de DEL commençant par la ville de Chefchaouen, avec le PIB local comme indicateur.
- La création de fond de développement des villes africaines (FDVA) comme mécanisme durable de financement dédié aux collectivités locales.
- La réalisation d'un ensemble de publications :
  - 1) – La revue africaine des finances locales pour objectifs de donner aux collectivités locales une parole.
  - 2) – L'Etat des lieux de DEL en Afrique.
  - 3) – L'Etat des collectivités territoriales en Afrique.
  - 4)- L'évaluation de la qualité de l'environnement institutionnel dont lequel les gouvernements locaux opèrent.

### **Débat :**

1)- La revue africaine parle d'une loi qui a été abrogée en 2015. La loi 15-95 n'existe plus de nos jours. La loi organique, c'est-à-dire la norme suprême en matière de décentralisation est la loi 001-2014 du 15 Juin 2015. Cette loi prévoit clairement un transfert de compétences pour les collectivités locales, mais sauf que ce transfert de compétences devrait résulter de la mise en place d'une commission ministérielle présidée par monsieur le ministre de gouvernement et accessoirement par un comité technique de décentralisation qui est présidé par le ministre de l'intérieur. Et à l'intérieur de cette commission, les différentes compétences à transférer aux collectivités locales du Gabon sont listées. Pour l'instant, cette loi d'apportée générale n'est pas suivi de textes d'application, ce qui pose problème aujourd'hui. Ce qui fait c'est qu'en réalité, il existe un chevauchement entre l'Etat centrale et les collectivités locales. Certes, les collectivités locales sont les contractons, mais c'est l'Etat qui signe les conventions avec les partenaires, c'est-à-dire les sociétés concessionnaires. La loi 15-95 qui en fait consacre la décentralisation comme une réalité et qui en faite fait en sorte qu'on reconnaissent l'Etat unitaire avec à coté, les autorités locales qui ont les pouvoirs propres, et qui normalement sont admis aux collectivités de pression, donc il faudrait qu'on relativise cette remarque et qu'on intègrent les différentes évolutions, surtout les différentes réformes qui ont apporté par la loi 1-2014 en ce qui est actuellement en vigueur et qui prévoit que l'Etat confère aux collectivités locales des prérogatives propres en matière de gestion des affaires locales.

2)- Burkina Faso : Quel est l'avenir de la décentralisation en Afrique ?

3)- Le responsable financier de la commune d'Oujda : Les problèmes rencontrés par les communes de l'Afrique sont plus au moins les mêmes pour les communes du Maroc, et plus précisément celui de ressources de financement, notamment les ressources propres, et l'autonomie financière qui est difficile à atteindre. La question qui se pose, en se basant sur le plan d'actions financières de l'Afrique, comment peut ont communiqué, ou transposé les efforts faites en Afrique, au Maroc, et comment peut-on profiter de

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

l'expertise de CGLUA notamment de réseau des directeurs financiers sur le plan de partage d'informations et de bonnes pratiques.

### **Réponses : Par Mr François Paul YATTA**

-Premièrement avec la question posée par nos amis de Burkina. Vous savez, moi je dis que la décentralisation, tant qu'elle n'est pas faite comme une subsidiarité et à l'intérieur de la société publique, ça va poser un problème. Et le problème de la décentralisation en Afrique c'est qu'elle est arrivée avec la démocratisation, avec les multi-parties. Donc elle a commencé au milieu des années 90 dans pratiquement tous les pays, suite à ce mouvement de démocratisation et de multipartisme. Du coup, dans beaucoup de pays africains, la décentralisation a été perçue comme une décentralisation politique, c'est-à-dire qu'il faut donner la voie au peuple, il faut avoir des responsables élus à tous les niveaux... Donc ça a fait que c'est l'aspect politique qui a le plus d'importance. Mais ce n'est pas la même chose dans d'autres régions du monde, quant vous prenez les pays comme l'Europe, l'Amérique latine, ou bien l'Asie, la décentralisation est arrivée parce que un jour on s'est demandé comment faire pour améliorer l'efficacité des services publics, c'est-à-dire comment faire pour que le plus grand nombre de gens aient accès aux services publics. Et c'est dans cette réflexion là, que dans ces régions du monde, qu'on est arrivé à la décentralisation. Alors qu'en Afrique, la décentralisation c'était les élections d'abord. La solution c'est d'ouvrir le champ politique au niveau local, tant au niveau central. Donc c'est ça le problème fondamental de la décentralisation en Afrique, on 'a pas réfléchi comment les ministères par exemple fonctionne, on met les communes, et l'Etat continu à fonctionner de comme avant. Si vous prenez l'exemple de Rouanda, le ministère ne construit jamais de classes, elle est confiée aux communes. Mais au Burkina, ou au Cote d'ivoire, l'Etat continu a construire beaucoup de classes, les 2/3 ou plus de 80% des classes. Cela dit que si c'était transférer aux collectivités locales, il faut que l'Etat s'arrête de sa part cette opération. Un aspect très important qui est le volet politique avec les associations nationales de collectivités locales, qui, dans les pays d'Afrique, ont accès au président et au ministère tous les jours. Au contraire, dans les pays par exemple anglophones, ce qui se passe c'est qu'il ya toujours chaque année une journée qui est dédiée au dialogue entre les maires, et les président de la république, pour discuter un peut de tout, et pour trouver des solutions. Le problème c'est que quand les associations ne jouent pas leur rôle, on se retrouve dans des situations de contraintes. Il y a aussi la manière dont on traite la décentralisation dans la constitution qui est très différente. Dans les pays anglophones, la décentralisation est inscrite dans la constitution avec les moindre détails, des impôts, des taxes, les pourcentages de la TVA donnée aux communes, et que les président peuvent être attaqué s'ils violent cette constitution. Et donc voilà les différences entre les pays qui font que par exemple pendant que le Burkina ou au Gabon les collectivités locales ne gèrent que l'équivalent de 4% des budgets de l'Etat, en Afrique de Sud, ou au Kenya, ou encor Rouanda, elles gèrent 40% de budget de l'Etat.

-Dans le rapport d'activité, sont présentés les pays classés avec un système de couleur pour noter la qualité de l'environnement institutionnel de décentralisation. En vert, les pays ou l'environnement institutionnel est favorable, en jaune ou il est plus au moins favorable, en orange ou l'environnement nécessite des réformes, et en fin les pays en rouge ou vraiment il y a de gros problèmes d'environnement institutionnel ou il est carrément négatif vis-à-vis des collectivités locales.

**Observation dans le rapport d'activité :** Les pays qui ont un environnement institutionnel favorable sont les pays anglophones, ou la constitution va dans les moindres détails. Et de l'autre côté, la plupart des autres pays, les pays francophones apparaissent au bas du tableau, ce sont ceux là qui sont les plus concernés le mauvais environnement institutionnel. Donc est ce qu'il est possible aujourd'hui que lors des réunions tripartites, cette question soit posée aux membres de gouvernement vu que le problème posé concerne la volonté politique et de faire en sorte que la décentralisation soit véritable, en prenant en compte les raisons financières. Et pour qu'on puisse se rapprocher du niveau de décentralisation dans les pays anglophones, la constitution doit être révisé chose qui n'est pas facile à demander, mais qu'au moins, dans les lois organiques sur la constitution qui constituent la norme suprême, cette discussion apparaît pour qu'elle soit abordée facilement au cours des rencontres entre les autorités locales africaines et les membres de gouvernement.

### **Débat :**

Au Burkina, les ministères mettent à nouveau 80 francs, c'est-à-dire qu'il ya que 80 francs qui sont mises à nouveau par les politiques aux collectivités territoriales. En d'autre terme, vous avez beaucoup de choses qui relèvent des compétences des collectivités locales qui sont logées dans les budgets des ministères sectorielles. Le cas des bailleurs de fonds, il y a des partenaires qui ont des programmes d'appuis dans lesquels est mentionné par exemple qu'il faut des efforts notables dans le cadre de la décentralisation financière, et il faut que le poids ou le pourcentage des ressources de la collectivité locale atteint 10, 15 ou 20 pourcent de budget de l'Etat. C'était le cas au Burkina, mais du fait de la réticence des ministères sectorielles, on n'arrive pas à atteindre ce niveau, est donc ça pose un certain nombre de problèmes sur la manière de renforcement des compétences de collectivités locales. Si les ministères continuent à faire comme si les collectivités n'ont jamais existé, et bien ça ne va jamais changer.

### **Recommandations :**

Cette session en deux parties a permis de dégager des grandes problématiques et de formuler des recommandations quant aux Etat et des collectivités locales :

- 1) Soumettre au dialogue entre les autorités locales et les membres du gouvernement en charge des collectivités locales la nécessité de mettre en place un environnement institutionnel favorable à la décentralisation véritable (prise de textes de lois clés en matière de transferts de ressources par les gouvernements aux collectivités locales).
- 2) Mettre en place des mécanismes durables de financement, et faciliter l'accès des collectivités locales pour qu'elles puissent en bénéficier facilement.
- 3) Evaluer la qualité de l'environnement institutionnel des gouvernements locaux, à l'aide d'un système de couleurs comme dans les pays anglophones.
- 4) Suivre l'exemple des pays anglophones dans l'application de la décentralisation, en mettant l'accent sur l'accès au service public. Organiser une journée de dialogue entre les différentes collectivités territoriales.

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

## **Cinquième Session SOU 38**

**Jeudi 22 novembre 2018 – 14h30 – 17h30**

**Thème** : La culture, indispensable à la créativité, l'attractivité et à la durabilité des villes et territoires

Session organisée par le réseau des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC)

Facilitateur : Olga Johnson

L'objectif de cette session est de formuler des recommandations pour faire de la culture et des arts un facteur de développement des territoires africains.

Madame Brice Monou, présidente de la Fecoder est la première à intervenir. Elle présente plusieurs projets que la Fecoder a mis en place pour transmettre et apprendre les cultures africaines grâce à la diaspora africaine. Ces projets ont lieu en France, comme au musée du Quai Branly à Paris, et dans les pays d'origine des membres. Elle insiste sur la nécessité de faire connaître et reconnaître l'ensemble de la culture africaine, et encourage un dialogue entre les musées et la diaspora pour y parvenir. Madame Monou insiste également sur la place des femmes dans cette transmission : si les femmes sont souvent décrites comme les « gardiennes » de la culture africaine au sens symbolique, elles sont rarement entendues en tant qu'artistes. Il est nécessaire de leur donner une visibilité, en les invitant à « faire ensemble ». Enfin, elle explique qu'il est important de décloisonner la culture et les autres secteurs du développement, pour faire des partenariats multi-acteurs.

Stéphanie Prinnet-Morou, fondatrice de Metiss Insight, est la deuxième à prendre la parole. Après avoir partagé un témoignage sur les difficultés qu'elle a pu rencontrer, en tant que franco-togolaise née en France, à comprendre et s'appropriier la culture et la vie africaine, elle explique celle-ci représente un potentiel de développement sous-exploité. Si l'Afrique possède une infinie richesse culturelle, créative et artistique, l'occident continue de dicter les standards et de s'appropriier la notion d'art, là où la création africaine se cantonne à l'artisanat. Ce paradoxe tient selon elle à l'absence d'institution muséale en Afrique, qui soit capable de reconnaître et d'attribuer une cotation à la production artistique africaine. Le véritable problème est l'absence de marché structuré, de chaîne de valeur et de visibilité de la production artistique africaine. Il s'agit donc de valoriser cet art aux yeux du monde comme étant lui aussi rentable. Les savoirs-faire et les messages portés par les textiles africains sont par exemple rarement décryptés, rarement valorisés, en raison d'un marché trop peu structuré. Or la reconnaissance de la culture africaine passe par sa diffusion et son explication, pour permettre à chacun, africain ou non, de la comprendre et de se l'approprier.

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

Madame Yvonne Leopoldine AKOA intervient pour inviter l'assistance à une réflexion sur le lien entre tradition et culture : la tradition est-elle par exemple un facteur de promotion de la femme africaine, ou est elle à l'origine de pesanteur, de discriminations à leur égard ? Elle cite les exemples de l'accès au sport et de l'accès à la terre qui, freinés par la tradition dans plusieurs cultures africaines, empêchent le développement et l'émancipation des femmes. Il s'agit de lutter contre ces discriminations portées par la tradition, tout en promouvant la culture africaine.

Madame Olga Johnson prend la parole pour présenter l'expérience du RAPEC depuis 2007. Pour cette ONG, la culture est un levier du développement et une formidable source de revenus, au delà du tourisme et du folklore qui l'accompagne. L'objectif de l'organisation est de remettre la culture au centre des préoccupations, là où c'est trop souvent le parent pauvre des projets politiques. Le 24 janvier a été choisi pour accueillir la journée de la culture africaine qui, à l'image de la fête de la musique française est destinée à avoir lieu chaque année et à se diffuser partout dans le Monde. Elle est particulièrement heureuse que la culture ait été portée au plus haut sommet de l'Etat lors de l'édition de 2017 au Mali, car c'est le président du Mali en personne qui a procédé à l'ouverture. Pour elle la culture est un mélange entre modernité et tradition, et est beaucoup portée par la tradition orale et donc par les femmes, les mères.

Monsieur Maguette Mbow, fondateur de *l'Afrique c'est chic*, présente l'initiative. Il s'agit de valoriser les actions exemplaires portées par des africains. Cette volonté s'est exprimée à travers le lancement d'un t-shirt « l'Afrique c'est chic » et l'organisation d'un festival « l'Afrique c'est chic World fest », qui s'appuient tous deux sur les médias et le digital pour diffuser et faire connaître la culture africaine. L'idée est de proposer une industrie culturelle concrète capable d'offrir des emplois. Le festival repose sur quatre piliers qui sont : l'Afrique, le patrimoine culturel, la jeunesse et l'innovation. Il cherche à gommer les dichotomies qui peuvent exister entre modernité et tradition, ou encore entre jeunesse et artisanat. Ils ont réalisé un travail de production graphique d'un nouvel alphabet inspiré des symboles *adinra*, et une série d'idéogrammes qui en découlent, pouvant être transposés sous forme de motifs. Monsieur Mbow insiste sur sa volonté de mettre à l'honneur des filières culturelles non-exploitées telles que la gastronomie, le sport, la décoration d'intérieur.. qui représentent un gisement d'emplois. Le projet est destiné à être itinérant et vise, par son slogan « Whole Afro World » à réunifier les « deux Afriques » (la diaspora et le continent, l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone..). Il s'agit, en somme, de redonner aux jeunes la fierté africaine par la diffusion de la culture.

Les discussions avec le public ont également permis de faire émerger des réflexions intéressantes. Deux idées principales ont fait l'objet d'un consensus : il faut se demander comment la culture peut être génératrice de revenus, de développement, en dehors du tourisme ; il faut mettre les efforts en commun, additionner les talents et créer des synergies, en particulier entre les femmes. C'est dans ce cadre que Madame Radija Boujanoui est intervenue pour présenter sa plateforme d'expertes « Africa Women Experts » qui permet aux femmes de tout le continent de partager et capitaliser leur expertise, et s'inscrit comme une vitrine de l'expertise féminine. Elle conclue par le slogan des panafricaines « seule on va plus vite, ensemble on va plus loin ». La diaspora a également été pointée comme une source de richesse et

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

d'expertise qu'il faudrait mettre au service du continent africain, dans le domaine de la culture et de la mode.

Un représentant de CGLUA a pris la parole pour demander aux intervenants des précisions sur le lien entre la créativité et la durabilité des territoires. Pour certains d'entre eux, la culture est durable si elle repose sur un marché et est génératrice de revenus et de développement économique. Pour d'autres, chacune des initiatives présentées s'inscrit dans une démarche de développement durable car elle est fermement ancrée sur un territoire. Monsieur Mbow explique par exemple que l'organisation du festival à Dakar permet de relocaliser les emplois textiles qui concernent près de 8% de la population active au Sénégal. C'est donc un levier de rentabilité et un acte écologique et humain. Toute la chaîne de valeur est ainsi encouragée, et le digital est un outils extraordinaire qui permet à des artistes africains de faire connaître leur travail à l'autre bout du monde. La ville doit, selon Olga Johnson, être l'échelle qui encourage la culture. C'est le rôle des élus locaux de faire en sorte que la ville joue le rôle d'ensemblier culturel, et amène la culture aux gens à bas prix (grâce à des pass culture gratuits par exemple), mais aussi en les éduquant et en créant des lieux innovants. On pourrait imaginer des lieux culturels hybrides, des centres de mémoire, d'innovation et de connaissance, plus malléables et moins coûteux que des musées, qui puissent être itinérants pour rapprocher la culture des populations, en particulier des plus en marge.

Pour conclure la session, plusieurs personnes insistent sur la nécessité de « marketer », de vendre les projets, pour assurer leur pérennité et en faire de véritables leviers d'attractivité, comme la cité Lacustre au Bénin ou les safaris au Kenya. La population locale doit par ailleurs être la première informée sur son histoire, sa culture, pour ne pas faire reposer ce développement que sur le tourisme et le commerce international. L'industrie culturelle est un incroyable levier du développement durable dans la mesure où elle insuffle une identité dynamique, moins dépendante des marchés économiques que d'autres moteurs de la croissance, et plus susceptible de fonctionner sur le commerce de proximité. Il est temps de professionnaliser ces filières.

### **Les recommandations sont les suivantes :**

- Créer un réseau thématique culture pour interpeler la diaspora partout dans le monde ;
- Mettre en place une plaque dans les villes pour les "artistes inconnus", qui n'ont pas pu être reconnus de leur vivant ;
- Allier culture et Economie Sociale et solidaire au service du développement durable de nos territoires ;
- Favoriser la culture hors-les-murs c'est à dire dans l'espace public de nos villes ;
- Faire du ministère de la culture un ministère à part entière en le nommant "ministère des industries culturelles et créatives", et favoriser le financement de programmes par des partenariats public-privés.
- Créer des centres de mémoire dans les villes pour permettre aux villes de s'approprier la culture dans un contexte où le monde muséal dépend du national. Créer des médiathèques dans ces lieux d'hybridation pour donner accès à cette connaissance issue de "textes parasites" ;
- Aider à la création de fédérations par métiers et de label exportables type "made in Africa". Créer et protéger le régime social de protection des artistes et artisans.

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

- Imaginer un réseau de maires mentors entre des villes qui ont réussi à mettre en place des projets culturels phares et d'autres villes qui souhaitent mener des projets culturels d'envergure et peuvent être accompagnées.

## REPORT

**Students in charge of the report: -** BOUDEHEN Caroline  
MAHJoubI Imane

### Fourth session - SOU 63 –Béni Mellal Hall –22 November 2018

#### Fourth session - SOU 63

Theme: LEDNA Steering Committee

The session was chaired by Mr. François Paul YATTA, who started with a brief presentation of the evolution of the place of territories in development, the impact of the globalized economy on the attractiveness of territories, especially in Africa, and the rise in importance of the development of African states. He reviewed the prerequisites and conditions for implementing local economic development policies based on concrete cases. He examined the methods and tools on which the communities can base their actions to promote and support effectively local economic development. And finally the resolutions and recommendations for local economic development to become an essential component of national and local development policies in the context of African countries.

The issue of development and improvement of the conditions and living environment of the people is at the heart of public action both at the level of the central government and at the level of local and regional governments. We are addressing in this session LEDNA, which is a program of UCLG Africa set up at the request of African mayors. It aims to contribute to building up the capacities and practices of local governments in terms of LED

Mr. YATTA presented the 2018 report on the various LED activities under 7 points:

- Strengthening of ties with the financial partners, and building up LED capacities of local governments
- Organization of a series of Pan-African workshops, seminars, and sessions, starting with **the Addis Ababa** region for a resilient and sustainable society.
- The organization of a World Urban Forum in Malaysia.

Africités 8ème édition sous le thème : La transition vers des villes durable – Le rôle des gouvernements nationaux et locaux de l'Afrique

- Partnership between the central government authorities and local governments to carry out a decentralization action.
- Training courses in September 2018 in summer for ENA students in Morocco on financial decentralization.
- Development of local indicators for the measurement of LED level starting with the City of Chefchaouen, with local GDP as indicator.
- Establishment of the African Cities Development Fund (ACDF) as a sustainable financing mechanism dedicated to the local governments.
- Realization of a set of publications:
  - 1) – The African Local Finance Review whose objective is to create a medium for the local governments to express their concerns.
  - 2) – State of LED in Africa.
  - 3) – State of Local and Regional Governments in Africa.
  - 4) - Evaluation of the quality of the institutional environment in which local governments operate.

### **Debate:**

1) - The African Review addressed a Bill that was repealed in 2015, the Bill No. 15-95 that no longer exists today. The organic law i.e. the supreme law in terms of decentralization is the Bill No. 001-2014 of 15 June 2015. This law clearly provides for a transfer of powers in favor of local authorities, except that this transfer of powers should stem from the establishment of a ministerial commission chaired by the Honorable Minister of Local Government and secondarily by a technical committee of decentralization which is chaired by the Minister of Home Affairs. And within this commission, the different powers to be transferred to local governments in Gabon are listed. As at now, this general framework law is not followed by application texts, what poses problem today. The reality as at today is that there is an overlap between the central government and the local governments. Whereas the local governments are the contracting parties, it is the central government that signs the agreements with the partners, that is the public utility companies. The Bill No. 15-95, actually enshrines decentralization as a reality and makes it possible to recognize the unitary state with beside it, the local governments which have specific powers, so it would be necessary to relativize this remark and to integrate the various developments, especially the various reforms that were ushered in by the Bill No. 1-2014, currently in force and which provides that the central government has on the local governments specific prerogatives in terms of management of local affairs.

2) - Burkina Faso: What is the future of decentralization in Africa?

3) - The Chief Financial Officer of Oujda Local Government: The problems encountered by African local governments are more or less the same for the Moroccan local governments, and more precisely the ones pertaining to local government's own resources, and financial autonomy that is difficult to achieve. The question that arises, based on the plan of financial actions of Africa, how can we communicate, or transpose the efforts made in Africa, in Morocco, and how can we benefit from the expertise of UCLGA, notably the one of the Network of CFOs in terms of sharing information and good practices.

**Answers: By Mr. François Paul YATTA**

-First, regarding the question asked by our friends from Burkina. You know, my view is that decentralization, as long as it is not conducted as a subsidiary and within the public society, it will pose a problem. And the problem of decentralization in Africa is that it came with democratization, with the multi-party system. So it started in the mid-1990s in virtually every country, following this democratization and multi-party movement. As a result, in many African countries, decentralization was perceived as a political decentralization, that is, we must give the way to the people, we must elect officials at all levels ... This led consequently to the fact that the political aspect was the most important. But it's not the same in other parts of the world, when you take, for instance, countries in Europe, Latin America, or Asia, decentralization was adopted because one day they wondered how they could improve efficiency in the delivery of public services, i.e. how to ensure that the greatest number of people have access to public services. And it was in the course of this reflection, that in these regions of the world, finally adopted decentralization. Whereas in Africa, decentralization was elections first. The solution is to open the political field at both the local and the central levels. This is the fundamental problem of decentralization in Africa, we did not consider how the ministries, for example, would operate; we move ahead and set up the local governments, and the central government continues to function like in the past. If you take the example of Rwanda, the ministry never builds classrooms, it is entrusted to the local governments. But in Burkina, or Ivory Coast, the central government continues to build many classrooms, 2/3 or more than 80% of classrooms. Having clarified this, if this power were to be transferred to local governments, the central government must stop fulfilling its old share of the operation. A very important aspect which is the political component with the national associations of local governments, which, in the African countries, have access to the president and the ministry everyday. On the contrary, in the English-speaking countries, for example, what happens is that every year there is always a day dedicated to the dialogue between the mayors and the president of the republic, to discuss a little bit of everything, and to find solutions. The problem is that when associations do not play their role, we find ourselves in situations of constraints. There is also the way according to which decentralization is treated in the constitution, which is very different. In the English-speaking countries, decentralization is enshrined in the constitution with the smallest details, taxes, rates, percentages of VAT granted to the local governments; and the presidents can be challenged if they violate this constitution. And there are differences between the countries such as Burkina Faso or Gabon, where the local governments manage only the equivalent of 4% of the state budgets, whereas in countries such as South Africa, or Kenya, or even Rwanda, they manage 40% of the state budget.

-In the activity report, countries are ranked with a color system to highlight the quality of the institutional environment of decentralization. In green, the countries where the institutional environment is favorable, in yellow where it is more or less favorable, in orange where the environment requires reforms, and finally the countries in red where there are effectively big problems regarding the institutional environment or it is outright negative vis-à-vis local governments.

**Observations made regarding the activity report:** The countries having a favorable institutional environment are the English-speaking countries, where the constitution goes into the smallest details. And

on the other hand, most of the other countries, the French-speaking countries appear at the bottom of the table. They are the ones which are the most affected with the bad institutional environment. Consequently, is it possible today that at the tripartite meetings this question could be put to the members of government as the problem is one of political will and to ensure that decentralization is genuine, taking into account the financial reasons. And to be able to get closer to the level of decentralization in the English-speaking countries, the constitution must be revised, something that is not easy to ask, but that at least in the organic laws on the constitution that constitute the supreme law. This discussion should be easily addressed during the meetings between the African local authorities and the members of government.

### **Debate:**

In Burkina, the ministries allocate again 80 francs, that means that there are only 80 francs which are allocated by the politicians to the local and regional governments. In other words, you have a lot of specific resources for the fulfillment of the powers transferred to the local governments, yet such resources still form part of the budgets of sectoral ministries. The case of aid donors, there are partners who have support programs in which it is mentioned, for instance, that significant efforts are needed within the framework of financial decentralization, and there is a need for the weight or percentage of local government resources to account for 10, 15 or 20 percent of the central government budget. This was the case in Burkina, but due to the reluctance of the sectoral ministries, we cannot reach this level, and this poses therefore a number of problems on how to strengthen the powers of local governments. If the ministries continue to act as if local governments have never existed, it goes without saying that things will never change.

### **Recommendations:**

This two-part session identified the major issues and made recommendations addressed to the central and local governments:

- 1) Refer to the dialogue between the local authorities and the members of central government in charge of local governments, the need to set up a conducive institutional environment for a true decentralization (enactment of key legislation on the transfer of resources by the central governments to the local governments).
- 2) Set up sustainable funding mechanisms, and facilitate the access of local governments so that they can benefit easily.
- 3) Evaluate the quality of the institutional environment of local governments, using a color system such as in the English-speaking countries.
- 4) Follow the example of English-speaking countries in the application of decentralization, laying emphasis on access to public service. Organize a Dialogue Day between the different local and regional governments.